

TERMES DE REFERENCE ÉVALUATION EXTERNE DE FIN DE PROJET

PROJET : RENFORCER LA RÉSILIENCE ET L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES, DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES DANS LE NORD DU SÉNÉGAL

REFERENCE N: SN-LA-MT0-00264

OBJET DE L'EVALUATION ET CONTEXTE

Grâce au financement de la Coopération Espagnole au Sénégal (AECID), l'ONG Action Contre la Faim (ACF), en partenariat avec l'ONG SAHEL 3000, a démarré le 1er mars 2024 le projet « Renforcer la résilience et l'autonomisation socio-économique des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables dans le nord du Sénégal » dans les départements de Matam & Kanel pour une durée de 24 mois (1er mars 2024 au 28 février 2026). Ce projet se veut de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un total de 12 628 personnes (7249 femmes et 5 379 hommes) à travers la valorisation des produits à fort impact nutritionnel ainsi que la promotion de l'employabilité et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur porteuse.

Une série d'activité a été réalisé sur le terrain telles que :

- La mise en place des jardins de santé (JDS)
- Réhabilitation des installations solaires au niveau des JDS
- Pose de nouvelles clôtures grillagées pour les jardins de santé
- La dotation en petits matériels agricoles et les semences maraîchères
- Les sessions de renforcement de capacités des bénéficiaires sur les itinéraires techniques des cultures
- Sensibilisation sur le PB ménage et le dépistage
- Le financement et l'accompagnement des groupements de jeunes
- L'accompagnement des unités de transformation laitière et les groupements de femmes qui s'activent dans la production de farine enrichie.

- Tenue du cadre harmonisé décentralisé de la région de Matam

Cet important paquet d'activité déroulé auprès des différentes cibles justifie l'élaboration de ces termes de référence afin de procéder à l'évaluation finale du projet qui se tiendra en février 2026.

RESUME DU CADRE LOGIQUE ET APPROCHE PROGRAMME

Objectif Global :

Contribuer à la promotion du bien-être des ménages vulnérables de Matam via le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et l'employabilité et l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes

Objectif spécifique :

Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables de Matam grâce à la valorisation des produits à fort impact nutritionnel et l'employabilité et l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes sur les chaînes de valeurs agricole et piscicole

Résultats attendus

- **R1** : L'accessibilité des ménages vulnérables aux productions riches en micronutriments est améliorée à la faveur de l'adoption des bonnes pratiques agroécologiques
- **R2** : Les capacités de valorisation des produits agricoles et animaux à haute valeur nutritive sont améliorées chez les groupements de femmes
- **R3** : L'employabilité et l'insertion des jeunes et femmes sont améliorés par le développement de micro-entreprises rurales sur les chaînes de valeurs agricoles, laitière et piscicoles
- **R4** : Les cadres de gouvernance de la sécurité alimentaire et d'employabilité et d'insertion des jeunes et femmes dans la région de Matam sont améliorés

NB : les indicateurs de chaque résultat et les activités sont continus dans le cadre logique qui sera fourni dans la documentation à l'évaluateur externe sélectionné.

ACTEURS IMPLIQUÉS

L'évaluation finale du projet devra prendre en compte le partenaire local l'ONG Sahel 3000 en plus du travail de ACF.

Les bénéficiaires du projet constituent : les femmes bénéficiaires de jardins de santé, les groupements de jeunes et femmes, les producteurs et les éleveurs seront au premier rang des parties prenantes à l'évaluation. Étant donné que l'approche communautaire a sous-tendu toute l'exécution du projet, il est nécessaire d'impliquer tous ces acteurs dans la conduite de l'évaluation participative qui doit être autant rétrospective que prospective. Il ne s'agira pas seulement de compiler les données, d'observer les faits, de conclure sur les résultats obtenus et d'en déduire des recommandations.

L'étude devra associer les différents acteurs (y compris la coordination du Projet à ACF) à chaque étape de la réflexion afin d'encourager et d'alimenter le processus d'auto-évaluation.

Les autorités administratives, les collectivités territoriales et les services techniques de l'état ont aussi joué un rôle primordial à toutes les étapes de la mise en œuvre de ce projet.

De plus, les approches et démarches adoptées dans la mise en œuvre du projet requièrent un intérêt aussi important que les résultats obtenus.

IV. CHAMP DE L'EVALUATION

Le/la consultante recruté(e) est chargé(e) de faire l'évaluation finale du projet « Renforcer la résilience et l'autonomisation socio-économique des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables la région de Matam » plus précisément dans les départements de Matam et Kanel afin de renseigner sur le niveau d'accomplissement des objectifs, la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité de l'intervention.

Il s'agira concrètement de :

1. Fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons apprises de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds
2. Identifier au moins deux thèmes de capitalisation d'expériences du projet
3. Recueillir les appréciations qualitatives du partenaire de mise en œuvre
4. Identifier des perspectives intéressantes pour une meilleure programmation de ACF pour la prise en compte des préoccupations de la cible
5. Formuler des recommandations stratégiques (à décliner par groupe d'acteurs).

CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

Les critères d'évaluation à prendre en compte pour l'analyse incluent les critères d'évaluation classiques de la coopération au développement (efficacité, pertinence, efficience, impact, faisabilité), ainsi que d'autres critères jugés pertinents après analyse des questions d'évaluation. Ces critères doivent être définis, hiérarchisés et, si nécessaire, complétés par d'autres critères de valeur pertinents. Voir exemple en Annex I.

Les cadres analytiques qui seront utilisé pour cette évaluation seront composés des critères OCDE/CAD et la Norme Humanitaire Fondamentale de Qualité et de Redevabilité – CHS.

Critères OCDE/CAD (selon la Politique d'évaluation chez ACF)

Critères	Définition
Conception	Évalue si la conception est logique, si elle permet une gestion axée sur les résultats (GAR) et si elle inclut une stratégie de durabilité impliquant les partenaires locaux et les bénéficiaires
Pertinence et adéquation	Évalue si l'intervention est en adéquation avec les priorités et les besoins locaux (ainsi qu'avec les politiques des bailleurs, accroissant ainsi l'appropriation, la responsabilité et la rentabilité).
Cohérence	Évalue si les interventions sont compatibles avec celles qui existent déjà ainsi qu'avec les politiques et stratégies internationales et nationales afin d'assurer la cohérence de l'ensemble, d'optimiser les synergies et de réduire la duplication au minimum.
Couverture	Évalue si les interventions répondent à la nécessité d'atteindre les principaux groupes de population dont la vie est menacée, où qu'ils se trouvent
Efficience	Évalue la mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont transformés de manière économique en résultats.
Efficacité	Évalue la mesure dans laquelle les objectifs des interventions ont été atteints ou devraient l'être, en tenant compte de leur importance relative et en illustrant l'efficacité de l'approche suivie par Action contre la Faim.
Durabilité et potentialité D'impact	Évalue si les bénéfices d'une activité sont susceptibles de perdurer après le retrait du financement des bailleurs et l'arrêt officiel des activités. Les premiers signes d'effets positifs et négatifs, primaires et secondaires, à court, moyen ou long terme, produits par une intervention, directement ou non, intentionnellement ou non

Critères de la Norme Humanitaire – CHS

Critères	Définition
CHS 2 : Les personnes et les communautés ont accès à temps et	Les programmes sont planifiés et mis en œuvre de manière à respecter et à intégrer les connaissances, les capacités et les actions existantes au niveau local.

de manière efficace à un soutien en fonction de leurs besoins et priorités spécifiques	Des critères équitables, impartiaux et transparents sont utilisés pour définir les programmes et les personnes ou groupes que l'organisation soutient.
CHS 5 : Les personnes et les communautés peuvent partager leurs préoccupations et leurs plaintes en toute sécurité et obtenir des réponses.	Des moyens sûrs, accessibles et appropriés permettant à tous les groupes d'une communauté de fournir un retour d'information, de faire part de leurs préoccupations et de déposer une plainte sont planifiés et mis en œuvre conformément aux bonnes pratiques. Les personnes, les communautés et les autres parties prenantes concernées comprennent comment faire part de leurs préoccupations et de leurs plaintes, et comment celles-ci seront traitées.
CHS 9 : Les personnes et les communautés peuvent s'attendre à ce que les ressources soient gérées de manière éthique et responsable	L'organisation dispose de capacités et de ressources suffisantes pour répondre à ses engagements. L'organisation fait preuve d'une gestion responsable des ressources financières, conformément aux bonnes pratiques reconnues.

QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation devra répondre aux questions suivantes afin d'atteindre le but de cette évaluation. Les questions proposées sont celles suggérées par le bureau pays d'ACF.

Nota bene : L'évaluateur peut adapter les critères et les questions d'évaluation, mais tout changement fondamental doit être convenu entre l'équipe d'ACF et l'évaluateur, et reflété dans le rapport de démarrage.

Critères	Questions d'évaluation
Conception	Dans quelle mesure la conception du programme était-elle conforme aux principes humanitaires (Sphère, CHS, handicap, genre, etc....), aux politiques et priorités du pays, des ODD et des partenaires/institutions ?
Pertinence et adéquation	Le programme était-il conforme aux besoins et aux priorités locales ainsi qu'aux politiques des donateurs ?
Cohérence	Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme était-il conforme aux politiques et priorités du pays, des bailleurs ainsi qu'aux besoins et priorités locales identifiées ? Dans quelle mesure le programme était-il complémentaire avec les autres interventions/projets mis en œuvre dans sa zone ?
Efficience	Le programme a-t-il produit, ou est susceptible de produire, des résultats de manière économique et dans les temps ?

Efficacité	Dans quelle mesure les objectifs et les résultats du programme ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre différents groupes cibles ?
Durabilité et potentialité D'impact	Dans quelle mesure les réalisations du programme perdurent ou sont susceptibles de perdurer tout en produisant des effets importants, positifs ou non, intentionnels ou non après le programme ?
CHS 5 : Les personnes et les communautés peuvent partager leurs préoccupations et leurs plaintes en toute sécurité et obtenir des réponses	Des moyens sûrs, accessibles et appropriés permettant à tous les groupes d'une communauté de fournir un retour d'information, de faire part de leurs préoccupations et de déposer une plainte étaient-ils planifiés et mis en œuvre conformément aux bonnes pratiques ?.
CHS 9 : Les personnes et les communautés peuvent s'attendre à ce que les ressources soient gérées de manière éthique et responsable	L'organisation a-t-elle identifiée, prévenue et gérer les risques, y compris la corruption, la fraude, l'utilisation abusive des ressources et les conflits d'intérêts, à tous les niveaux, et a-t-elle pris les mesures appropriées lorsque/ et ou si ces derniers ont été identifiés pendant la mise en œuvre du programme ?.

METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Le/la consultante sélectionné(e) pour mener cette évaluation proposera une méthodologie de travail et les techniques requises pour la collecte, l'analyse et la diffusion des informations avec le commanditaire, ici Action Contre la Faim. ACF pourra éventuellement proposer des suggestions pour améliorer davantage la qualité de l'évaluation.

VI.1 MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE DONNÉES

Une approche mixte sera utilisée pour atteindre les objectifs de l'évaluation du projet mis en œuvre à Matam & Kanel par ACF et SAHEL 3000, en combinant des données quantitatives et qualitatives issues de sources primaires (terrain) et secondaires (documents et bases MEAL). Les analyses seront conduites au regard des critères retenus (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité).

La méthodologie repose sur des règles éthiques strictes, l'équité et l'approche genre. Les dispositifs de collecte favoriseront la parole des femmes et des jeunes (groupes séparés si nécessaire, facilitation adaptée, confidentialité), tout en prenant en compte les personnes vulnérables et le principe "Do No Harm".

MÉTHODES ET TECHNIQUES :

- Revue documentaire des TdR, cadre logique, plans/rapports d'activités, bases de suivi (JDS, valorisation, insertion), pièces de gouvernance locale.
- Enquête auprès d'un échantillon de ménages bénéficiaires, avec désagrégations femmes/jeunes (âgés de -35 ans et + 35 ans), femmes bénéficiaires de JDS, éleveurs, producteurs de Matam/Kanel.
- Entretiens semi-structurés avec informateurs clés : ACF, SAHEL 3000, autorités administratives, collectivités territoriales et services techniques (santé, agriculture, élevage, hydraulique, eaux et forêts, INP).
- Groupes de discussion avec bénéficiaires directs/indirects (femmes bénéficiaires des JDS, groupements de jeunes et de femmes (âgés de -35 ans et + 35 ans, producteurs/éleveurs).
- Observations sur sites (JDS : solaire, clôtures, irrigation ; unités de transformation laitière et farines enrichies., accompagnement des jeunes, pb ménages : pratiques et organisation).
- Analyse des données de routine du dispositif MEAL.
- Entretiens ciblés avec les équipes de mise en œuvre et les services techniques concernés pour éclairer l'efficience, la couverture et la durabilité.
-

Les résultats seront triangulés à la fois entre sources (bénéficiaires ↔ acteurs institutionnels ↔ documentation) et entre méthodes (enquête ↔ groupes ↔ entretiens ↔ observation) afin d'en renforcer la validité et la fiabilité.

Des limites peuvent survenir (indisponibilité de certains groupes, difficultés d'accès à des sites, refus de participation). Elles seront atténuées par une planification souple, l'appui de SAHEL 3000 et des autorités locales, l'usage de langues locales, des créneaux alternatifs et une communication claire sur le consentement et l'anonymat.

ECHANTILLONNAGE

Pour cette évaluation finale du projet mis en œuvre à Matam et Kanel, toutes les questions liées aux indicateurs nécessitant une enquête auprès des ménages bénéficiaires feront appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. Celle-ci consiste à sélectionner de façon aléatoire des unités d'observation (ménages, individus, familles) à partir de la liste exhaustive des bénéficiaires mise à disposition par ACF et son partenaire SAHEL 3000.

Deux techniques principales seront privilégiées :

- Échantillonnage aléatoire simple : chaque ménage de la population mère a une probabilité égale d'être sélectionné.
- Échantillonnage systématique : choix d'un ménage sur n à partir de la liste ordonnée, ce qui permet de couvrir l'ensemble de la zone de manière régulière et d'éviter les biais de concentration.

L'évaluateur pourra ajuster ou affiner cette stratégie dans le rapport de démarrage, en fonction :

- De la disponibilité et de la qualité des listes de bénéficiaires,
- Des contraintes logistiques et saisonnières propres à Matam et Kanel,
- Ainsi que de la nécessité d'assurer une désagrégation systématique par genre et âge (femmes et jeunes constituant les cibles prioritaires du projet).

DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Identifier les documents et les sources d'information auxquels l'équipe d'évaluation aura accès. Élaborer une matrice de documentation pour la compilation des documents et des informations disponibles. Inclure les sources primaires et secondaires disponibles. N'oubliez pas de mentionner les évaluations précédentes ainsi que les diagnostics et les lignes de base élaborés précédemment. Lister également les réglementations applicables à prendre en compte pour l'évaluation, tant celles relatives à la gestion des interventions de l'AECID en général que celles relatives au(x) pays dans lequel/lesquels l'intervention est mise en œuvre et qui sont pertinentes pour l'étude.

STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION

L'exercice d'évaluation doit produire

- Un rapport d'évaluation en version électronique ;
- Un résumé exécutif de quatre pages maximums présentant les principales conclusions et recommandations de l'évaluation ;
- Un dossier électronique contenant les données brutes collectées, les outils analytiques et d'autres documents non inclus dans les annexes du rapport.

❖ **Le rapport final ne doit pas dépasser 25 pages plus les annexes jugées pertinentes.**

ÉQUIPE D'ÉVALUATEURS

Définition du nombre de membres de l'équipe d'évaluation, de leur profil, de leurs qualifications professionnelles (diplômes, langues, expérience professionnelle dans le secteur, dans la coopération internationale, dans la conception et la mise en œuvre de l'évaluation, dans les techniques de recherche sociale...). Il convient de toujours désigner un coordinateur de l'équipe, qui assumera la responsabilité finale du travail et du rôle des membres de l'équipe d'évaluation.

PRÉMISSES DE L'ÉVALUATION, DE LA PATERNITÉ ET DE LA PUBLICATION

Voir Annexe II.

DELAIS POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION

La période d'évaluation est estimée à titre indicatif à **20-25 jours ouvrables mais** les intéressées pourront proposer un chronogramme détaillé.

MODALITÉS DE PAIEMENTS :

Produit	Paiement
Avance de démarrage	40%
Rapport provisoire	30%
Rapport final validé	30%

PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET DES CRITERES

Le prestataire doit-être un cabinet, un consultant indépendant ou bureau d'étude, un regroupement d'experts nationaux.

Il (elle) devra répondre aux critères suivants :

- Disposer des spécialistes titulaires au minimum d'un diplôme de niveau BAC+5, issus de disciplines telles que l'agronomie, la zootechnie, l'agroforesterie, la sociologie, le développement local, l'économie/gestion, ainsi que d'autres domaines pertinents en lien avec les objectifs du projet.
- Avoir réalisé au moins 3 missions similaires avec succès (références exigées) ;
- Avoir une expérience avérée (5 ans minimum) dans l'évaluation des projets de développement rural ;
- Connaissance affirmée du contexte socio-économique du monde rural et enjeux du développement local du Sénégal ;
- Connaissance approfondie des problématiques rurales et de l'entrepreneuriat ;
- Capacité de collecte-traitement de données, de synthèse et d'analyse ;
- Excellente maîtrise des méthodes et techniques quantitatives et qualitatives de collecte de données ;

La maîtrise du français, du wolof et/ou du Peul est essentielle.

SOUMISSION DES OFFRES

Les offres répondant aux exigences ci-dessus mentionnées seront prises en compte. Les critères d'attribution sur la base desquels les offres seront évaluées sont dans l'ordre d'importance :

a. Offre administrative :

- Attestation de bonne fin d'exécution
- Copie légalisée du Numéro d'identification fiscal (NINEA)
- Copie légalisée du certificat d'enregistrement au registre de commerce (RCCM) au nom de l'entreprise ou son mandaté et statut juridique
- Copie légalisée du Quitus fiscal en cours de validité à la date ici désignée d'ouverture des offres (ou toute autre pièce équivalente) ;

- Copie du relevé d'identité bancaire du soumissionnaire ;
- Copie de la pièce d'identité du responsable de la société
- CV détaillés pour les consultants indépendants

b. Une offre technique :

- Une note de cadrage : compréhension des TdRs et présentation de la méthodologie utilisée (5 pages max.)
- Les CV détaillés des personnes proposées avec le descriptif des postes pour réaliser l'évaluation, mettant en lumière les expériences similaires ;
- Un plan d'action avec un chronogramme prévisionnel de l'évaluation ;
- 3 références différentes avec précisions des contacts, entendu que toute fausse déclaration entraîne l'élimination ipso facto du soumissionnaire.

c. Une offre financière

Le consultant inclura dans la proposition financière la BRS (taxe de 5% sur les prestations à reverser à l'État) ou la TVA - selon son régime fiscal, ainsi que tous les différents frais nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'étude :

- Ses honoraires ;
- Ses déplacements ;
- Ses perdiems et les frais d'hébergement pendant le déplacement sur le terrain
- Ainsi que tous autres frais nécessaires à la réalisation de la mission ;

Afin que l'offre financière soit valide, merci de la présenter sous forme de devis avec toutes les informations utiles, notamment : en-tête avec vos coordonnées, date, client, signature, cachet, durée de validité de l'offre, etc.

Information minimum à indiquer sur le devis :

Nom & adresse du consultant, téléphone du contact
Délai d'exécution de la mission
Prix unitaire en Hors TVA (HTVA) et Prix unitaire avec TVA en CFA (si applicable)
Validité de l'offre financière et technique : 3 Mois
Date, signature et cachet de la société
Numéro de Références des l'offre

Les propositions techniques et financières seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation suivants :

- Qualification / Expérience Professionnelle
- Compréhension des TdRs et Méthodologie de travail proposée

Offre technique et administrative sera notée sur 60 points.

- Méthodologie : 20 points
- Expertise de l'équipe : 15 points
- Calendrier d'exécution 10 points
- Expertise du bureau d'étude (références sur les prestations similaires) : 15 points

Offre financière sera notée sur 40 points.

INSTRUCTIONS POUR SOUMETTRE UNE OFFRE

Les soumissionnaires doivent envoyer une proposition technique et financière en tenant compte des objectifs de la mission et des résultats attendus. Une visite du site de prospection peut être nécessaire afin de se faire une idée réelle de la zone.

Les offres devront être soit :

Déposées au bureau de la logistique d'Action Contre la Faim à Matam – Région Médicale de Matam sous enveloppe cachetée portant la mention « Confidentiel – **Consultance pour l'évaluation externe fin du projet AECID.** »

Ou envoyer par mail à l'adresse suivante : amdia@sn.acfspain.org et en mettant en copie aysonko@sn.acfspain.org.

Les intéressées sont invitées à soumettre leur manifestation d'intérêt accompagnée des éléments demandés, dans les meilleurs délais, pour permettre la sélection rapide du prestataire.

Les offres techniques et financières sont requises avant le 29/09/2025 à 17h00

ANNEXE I : CRITÈRES ET QUESTION D'ÉVALUATION

CRITÈRES	QUESTIONS D'ÉVALUATION
PERTINENCE L'évaluation de la pertinence consiste à évaluer l'adéquation des résultats et des objectifs de l'intervention par rapport au contexte dans lequel elle est développée. Cette analyse permet d'évaluer la qualité du diagnostic soutenant l'intervention en le comparant aux besoins identifiés dans la population cible.	L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population cible ? Les priorités des bénéficiaires ont-elles changé depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention est-elle adaptée à ces changements ? Les priorités de développement du pays ou de la zone d'influence ont-elles changé ?
EFFICACITÉ L'analyse de l'efficacité des projets et actions de coopération au développement se réfère à l'étude et à l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux ressources utilisées.	Les budgets initialement établis ont-ils été respectés ? Les délais d'exécution prévus ont-ils été respectés ? Les ressources ont-elles été effectivement transformées en résultats ? Dans quelle mesure la collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à atteindre les résultats de l'intervention ?
EFFICACITÉ L'évaluation de l'efficacité de l'aide au développement vise à mesurer et à apprécier le degré de réalisation des objectifs initialement prévus, et cherche à ajuster l'intervention en fonction de son orientation vers les résultats.	Les résultats escomptés de l'intervention ont-ils été atteints ? L'objectif spécifique de l'intervention a-t-il été atteint ? Y a-t-il eu un impact en termes d'impact ? Les bénéficiaires ont-ils éprouvé des difficultés à accéder aux activités d'intervention ?
IMPACT L'objectif de l'étude d'impact est d'identifier les effets générés par l'intervention, qu'ils soient positifs ou négatifs, directs ou indirects, collatéraux ou induits. L'analyse d'impact vise à déterminer les effets nets attribuables à l'action.	L'intervention a-t-elle contribué à la réalisation de l'objectif général proposé ? A-t-elle eu un impact positif sur les bénéficiaires directs ? Y a-t-il eu des effets positifs sur les bénéficiaires ? Y a-t-il eu des effets négatifs sur les bénéficiaires ? Y a-t-il eu des activités visant à sensibiliser le public ?
VIABILITÉ L'étude de la durabilité se concentre sur la continuité dans le temps des effets positifs générés par l'intervention après le retrait de l'aide. Dans le domaine de la coopération, ce concept est étroitement lié à l'autonomie des acteurs clés du développement.	Peut-on s'attendre à ce que les avantages de l'intervention soient maintenus après le retrait de l'aide extérieure ? L'intervention génère-t-elle les ressources nécessaires au maintien des activités ? A-t-elle une influence positive sur les capacités institutionnelles ? L'intervention se fait-elle dans le domaine des ressources marines et environnementales ?

ANNEXE II : NORMES DE L'EVALUATION, DROITS D'AUTEUR ET PUBLICATION

Anonymat et confidentialité. L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité. Toute divergence d'opinion entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les directeurs de l'intervention concernant les conclusions et/ou les recommandations doit être mentionnée dans le rapport.

Complétude - Les évaluateurs seront chargés de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les termes de référence, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

Indépendance. L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention évaluée, en ne dépendant pas de sa direction ou de tout autre élément qui la compose.

Validation des informations - Il incombe à l'équipe d'évaluation de s'assurer de l'exactitude des informations recueillies pour préparer le rapport, l'équipe étant responsable en dernier ressort des informations contenues dans le rapport d'évaluation.

Incidents. - Si des problèmes surviennent au cours de l'exécution des travaux sur le terrain ou à tout autre stade de l'évaluation, ils doivent être signalés immédiatement à l'organisme octroyant la subvention. Dans le cas contraire, l'existence de ces problèmes en aucun cas pourra être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats requis par l'entité dans ces termes de référence.

Droits d'auteur et divulgation. - Il est précisé que les droits d'auteur reviennent à l'entité qui octroie l'évaluation, en l'occurrence le MARDNR. La diffusion des informations recueillies et du rapport final est la prérogative de l'agence qui octroie la subvention et de l'entité qui octroie l'évaluation. Cependant, l'AECID se réserve le droit de reproduire, distribuer ou communiquer au public le rapport d'évaluation sans accord préalable avec l'entité, lorsque cela est nécessaire pour le bon développement des procédures administratives, et le fera avec l'accord préalable de cette dernière, lorsque la publication est nécessaire pour d'autres raisons.

Pénalités. - En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports soumis est manifestement inférieure à ce qui a été convenu, les pénalités et l'arbitrage établis par le pouvoir adjudicateur dans son contrat avec l'équipe d'évaluation seront appliqués.

